

**VOUS DEMENAGEZ BIENTOT,
CE GUIDE VOUS PERMETTRA DE BIEN PREPARER VOTRE DEPART EN TOUTE SERENITE.**

Vous avez pris rendez-vous avec votre propriétaire pour établir l'état de lieux de sortie.

Pour ne pas perdre votre dépôt de garantie, le Cabinet Joseph SERRE vous propose ce petit guide vous informant des points importants à vérifier avant votre départ.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE AVANT DE PARTIR

- ✓ Pensez à relever vos compteurs d'électricité, gaz et eau
 - ✓ Communiquez les relevés à votre propriétaire
 - ✓ Informez les fournisseurs (électricité, gaz, eau, téléphone, assurance...) de la date de votre départ afin de stopper la facturation, sans pour autant résilier les contrats
 - ✓ Effectuez votre changement d'adresse à La Poste
 - ✓ Avisez les différents organismes de votre nouvelle adresse pour recevoir votre courrier (impôts, écoles, caisse d'allocation familiale, banque...)
- En cas de doute ou interrogation :
- ✓ Interrogez votre propriétaire et envoyez des photos si nécessaire.

VOTRE APPARTEMENT DOIT ETRE PROPRE ET DEBARRASSE

Votre logement et ses dépendances (caves, garage, remise, balcon...) doivent être entièrement vidés de vos affaires personnelles et nettoyés.

Prenez soin des parties communes en déménageant. Les ascenseurs ne sont pas des monte-charges.

S'il y a un gardien dans l'immeuble prévenez-le.

UN GRAND COUP DE MENAGE

- ✓ Dépoussiérez votre appartement.
- ✓ Nettoyez les sols (lavez les sols carrelés et sols PVC, dépoussiérez les parquets et aspirez les moquettes). Ne lavez jamais vos sols à grande eau pour éviter tout risque de dégât des eaux.
- ✓ Nettoyez les vitres, fenêtres, portes et rebords de fenêtres
- ✓ Nettoyez les poignées des portes et meubles et interrupteurs
- ✓ Lavez et détartrez les sanitaires et robinets (évier, lavabo, douche, baignoires... et surtout les WC),



- ✓ Enlevez toutes les traces moisissures
 - Sur les murs (utilisez un chiffon humidifié avec de l'eau vinaigrée)
 - Sur les joints et la robinetterie (utilisez du vinaigre ou des produits d'entretien non corrosifs sur une éponge mouillée)
- ✓ Shampooinez les tapis, rideaux et autres tentures avec des produits adéquats
- ✓ Nettoyez les traces sur les murs peints, sols, plafonds et plinthes avec une éponge humide
- ✓ Nettoyez les VMC dans les salles d'eau et cuisine (et éventuellement celles sur les fenêtres)
- ✓ Nettoyez et dégraissez l'électroménager loué avec l'appartement (four, hotte, plaque de cuisson, four micro-onde...)
- ✓ Nettoyez les placards et meubles de cuisine et de salle de bains
- ✓ Dégivrez les freezer et congélateur



- ✓ Videz la cave, le grenier et les autres dépendances
- ✓ Videz votre boîte à lettres

ENTRETIEN DES SANITAIRES

- ✓ Vérifiez l'état des joints autour de l'évier, des lavabo, douche, baignoire... (les nettoyer ou les remplacer si nécessaire)
- ✓ Nettoyez les joints des carrelages muraux et des paillasse
- ✓ Remplacez le flexible de douche si nécessaire



- ✓ Fermez les robinets d'arrêt juste avant de partir

ENTRETIEN DES MURS ET PORTES

- ✓ Retirez les stickers et décorations (décorations murales, miroirs décoratifs et autres accessoires)
- ✓ Rebouchez proprement avec de l'enduit les trous de clous, vis et autres supports de suspension
- ✓ Repeignez les murs, portes, plafonds abîmés
- ✓ Recollez les papier peints et revêtements de sol si nécessaire

- ✓ Vérifiez le bon fonctionnement des fenêtres, volets, volets roulants, persiennes, portes et placards



ELECTRICITE ET ECLAIRAGE

- ✓ Remplacez les ampoules grillées
- ✓ Vérifiez que vos prises de courant sont bien fixées et fonctionnent correctement
- ✓ Vérifiez que votre détecteur de fumées fonctionne et remplacez la pile si nécessaire



- ✓ Coupez le courant au disjoncteur juste avant de partir

ENTRETIEN DES CHAUDIERES A GAZ ET CHAUFFE EAU A GAZ

- ✓ L'entretien des appareils à fioul ou gaz est obligatoire. Il est nécessaire de pouvoir justifier au bailleur d'un entretien de moins d'un an
- ✓ Le ramonage du conduit de fumées de votre chaudière à gaz est obligatoire et doit dater de moins d'un an (hors chaudière à ventouse ou à condensation)



VOUS CONSTATEZ UN DEGAT DES EAUX OU UN SINISTRE

UN GRAND CLASSIQUE : LE DEGAT DES EAUX

- ✓ Vous avez constaté un dégât des eaux et avez déclaré le sinistre à votre assurance :
 - Il convient d'aviser votre assurance de votre départ
 - Transmettre tous les documents ou correspondances concernant ce sinistre à votre propriétaire

- ✓ Vous avez constaté un dégât des eaux mais vous n'avez pas prévenu votre assurance :
 - Si le sinistre est ancien il est trop tard pour déclarer les dégâts à votre assurance. Vous devez repeindre les murs et plafonds endommagés avant votre départ.
 - Si le sinistre est récent et/ou actif, les dégradations constatées seront être déduites de votre dépôt de garantie

- ✓ Vous constatez un dégât des eaux juste avant votre départ (exemple : joint qui fuit) :
 - Remplacez ou faites remplacer par votre plombier le joint fuyard
 - Prévenez votre propriétaire des éventuelles dégradations constatées

Dans tous les cas, prévenez votre propriétaire !



Vous devez être assurés jusqu'à la date de votre départ !

LES AUTRES SINISTRES

- ✓ Le remplacement des vitres, carreaux, faïence, marbre... cassés sont à votre charge.
- ✓ Prévenez votre assurance, vous pouvez être assuré pour certaines dégradations (le remplacement des vitres notamment)



ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

- ✓ Les pelouses doivent être tondues
- ✓ Les arbres, arbustes et haies doivent être taillés
- ✓ Les allées et massifs sont à désherber
- ✓ Les jardins doivent être désencombrés (déchets, jeux pour enfants, branches...)
- ✓ Les terrasses doivent être nettoyées et désherbées
- ✓ Désencombrez votre emplacement de parking



RESTITUTION DES CLES

- ✓ Vérifiez que vous avez en votre possession toutes les clés, carte magnétique, émetteurs et badges qui vous ont été remis à l'entrée dans les lieux (ou pendant votre occupation)
- ✓ Vérifiez que les piles de l'émetteur fonctionnent
- ✓ Récupérez les clés que vous avez laissées à des parents, gardienne...

Toutes les clés, émetteurs et badges cassés ou perdus seront déduits de votre dépôt de garantie



Nous vous souhaitons un bon déménagement !

